

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 8 juillet 2009, à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Mona Wood et Rita O'Donoughue ainsi que Messieurs les conseillers Claude P. Lemire, Gilles Coutu et Owen LeGallee formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue au public et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

160.07.09 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoughue
Et unanimement résolu :

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de l'assemblée à la salle communautaire du
567, chemin du Village
- 2 **Adoption de l'ordre de jour**
- 3 **ADMINISTRATION**
- 3 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 2 **Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des revenus et dépenses au 30 juin 2009
- 3 2 3
- 3 3 **Correspondance**
- 3 3 1 MAMROT : H1N1
- 3 3 2 MAMROT : Règlement sur le vote par correspondance
- 3 3 3 Ministre de l'éducation : accusé réception- résolution relative
au corridor aérobique
- 3 3 4 C. Alarie : plainte à la Sûreté du Québec
- 3 3 5 Assemblée national : accusé réception- résolution relative au
corridor aérobique
- 3 3 6 L. Charlebois : Dommage de déneigement
- 3 3 7 Fondation de l'Université du Québec : demande de fonds
- 3 3 8 Ministre des transports : accusé réception – résolution relative
au corridor aérobique
- 3 3 9 Ministre du Tourisme : accusé réception – résolution relative
au corridor aérobique
- 3 3 10 Ministre de la Justice : accusé réception – résolution relative
au corridor aérobique
- 3 3 11 Ministre responsable des aînés : Programme 'Du cœur à
l'action pour les aînés du Québec'

Municipalité de Morin-Heights

- 3 3 12 Ministre des transports : accusé réception – demande de surlargeur – Route 364 et ch. Christieville
- 3 3 13 Ministre des transports : Dépliant 'Événements spéciaux sur le réseau routier'
- 3 3 14 Régie des alcools : Bar Comforts
- 3 3 15 MRC – comité CSI
- 3 3 16 Min. du développement durable : accusé réception – résolution relative au corridor aérobique
- 3 3 17 P Ferez –Vitesse chemin du Village
- 3 3 18 Residence Morin-Heights – Michel Plante
- 3 3 19 MDDEP –Barrage Christieville
- 3 3 20 Ministère de la Sécurité publique
- 3 3 21 Calendrier électoral 2009
- 3 3
- 3 3 **Correspondance (envoyée)**
- 3 3 A P. Feres : demande de signalisation
- 3 3 B G. R-Lacasse : Demande de signalisation
- 3 3 C D. Marenger : Demande d'aide financière
- 3 3 D
- 3 3 E L. Normand : des Hauteurs
- 3 3 F P. Rose : stationnement
- 3 3 G A. Vaillancourt : achat de propriété
- 3 3 H Pollmueller c. Municipalité de Morin-Heights
- 3 3 I Réponse à Lillian Hodge
- 3 3 J M. Huot
- 3 4 **Personnel**
- 3 4 1 Départ de Julie Brazeau
- 3 4 2 Comité d'embauche poste de comptable
- 3 5 **Résolution**
- 3 5 1 Séance du Conseil du mois d'octobre
- 3 6 **Réglementation**
- 3 6 1 Règlement 464 financement des centres d'urgence 9-1-1.

4 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 4 1 1
- 4 2 **Personnel**
- 4 2 1 Premiers répondants
- 4 3 **Résolution**
- 4 3 1
- 4 4 **Réglementation**
- 4 4 1

5 TRAVAUX PUBLICS

- 5 1 Rapport mensuel du directeur
- 5 2 **Personnel**
- 5 2 1
- 5 3 **Résolution**
- 5 3 1 Vente de véhicules
- 5 3 2 Aménagement du camion - aqueducs
- 5 3 3
- 5 4 **Réglementation**
- 5 4 1
- 5 4 2

Municipalité de Morin-Heights

6		ENVIRONNEMENT
6 1		Rapport mensuel et rapport du débit hebdomadaire du directeur
6 2		Personnel
6 2 1		
6 3		Résolution
6 3 1		Déclaration de compétence de la MRC des Pays d'en-Haut concernant la disposition, le traitement et la valorisation des matières résiduelles organiques et celles vouées à l'enfouissement ultime
6 4		Réglementation
6 4 1		
7		URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
7 1		Rapport mensuel du Directeur
7 1 2		Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
7 2		Personnel
7 3		Résolution
7 3 1		Dérogation mineure – 1026, Corniche
7 3 2		Dérogation mineure – 28, Argyle
7 3 3		Projet de lotissement, rue des Elfes
7 3 4		Toponymie – Boisé du Sommet
7 3 5		Entente avec Axe Développement
7 3 6		
7 4		Réglementation
7 4 1		
8		LOISIRS ET CULTURE
		SERVICES À LA COMMUNAUTÉ
8 1 1		Rapport mensuel de la Directrice
8 1 2		Rapport mensuel de la conseillère déléguée aux Affaires communautaires
8 1 3		Procès verbal de la réunion du Comité des parcs et des espaces verts
8 2		Personnel
8 2 1		Embauche - sauveteurs
8 2 2		Embauche - assistante
8 3		Résolution
8 3 1		Félicitations – comité organisateur de la Fête du Canada
8 3 2		Conférence – Association des directeurs de loisirs du Québec
8 3 3		
8 3 4		
8 4		Règlementation
8 4 1		
9		Affaires nouvelles
10		Période de questions
11		Levée de l'assemblée

Municipalité de Morin-Heights

161.07.09 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2009 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier d'assemblée, sauvegardé sur leur ordinateur portable.

En conséquence, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue

Et unanimement résolu :

Que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 juin 2009.

162.07.09 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de juin 2009 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351 ainsi que le suivi des dossiers en cours.

Le conseil a étudié les listes et :

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

Du 1er au 30 juin 2009

Comptes à payer :	64 126,49 \$
Comptes payés d'avance	529 727,47 \$
Total des achats	593 853,96 \$
Paiements directs bancaires du mois	18 973,92 \$
Total des dépenses	612 827,88 \$
Salaires nets	77 542,85 \$
<u>GRAND TOTAL</u>	<u>690 370,73 \$</u>

Monsieur le maire et le Directeur Général sont autorisés à faire les paiements.

Municipalité de Morin-Heights

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DU 30 JUIN 2009

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2009.

CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de juin 2009. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

163.07.09 DÉPART DE MADAME JULIE BRAZEAU

Considérant que madame Julie Brazeau a présenté sa démission;

Il est unanimement résolu :

Que ce conseil accepte à regret la démission de madame Brazeau et la remercie pour sa disponibilité et la qualité de son travail au sein de l'équipe de l'administration.

164.07.09 COMITÉ DE SÉLECTION

Considérant la vacance au poste de comptable;

Il est proposé Monsieur le Conseiller Gilles Coutu
Et unanimement résolu

Que ce conseil autorise le Directeur général à procéder à la recherche de candidat pour le poste et donne mandat à Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire et au directeur général de faire toute chose nécessaire afin de présenter une recommandation au conseil dans le meilleur délai.

165.07.09 SÉANCE DU CONSEIL DU MOIS D'OCTOBRE

Considérant qu'en vertu de la Loi sur les Élections et référendum dans les municipalités, le Conseil ne peut siéger après la date de fin de mise en candidature lors de l'élection générale;

Considérant que le gouvernement a modifié la Loi et réduit la période de candidatures du 18 septembre au 2 octobre;

Considérant qu'une séance du Conseil est nécessaire pour régler les affaires courantes;

Il est proposé Madame la Conseillère Rita O'Donoghue
Et unanimement résolu :

Que la Résolution 284-11-08 soit modifiée pour que la séance du 14 octobre soit devancée au jeudi 1^{er} octobre à 19h 30.

Municipalité de Morin-Heights

166.07.09 ADOPTION DU RÈGLEMENT 464 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Le Directeur général donne les grandes lignes du règlement et en explique les dispositions particulières.

Il est proposé Monsieur le Conseiller Gilles Coutu

Et unanimement résolu que ce Conseil adopte le règlement comme suit :

Règlement 464 Décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Considérant que l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007 à 2013 a prévu qu'une mesure serait mise en œuvre afin de faire en sorte que tous les clients d'un service téléphonique soient tenus de contribuer au financement des centres d'urgence 9-1-1 ;

Considérant que l'Assemblée nationale a adopté les dispositions requises pour la mise en œuvre de cette mesure dont l'obligation pour les municipalités d'imposer par règlement une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Considérant que l'adoption du règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion;

Qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit à savoir :

1. Pour l'application du présent règlement, on entend par :

1° « client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication ;

2° « service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :

a) il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec ;

b) il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1° du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe *b* du paragraphe 2° du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

2. À compter du 1^{er} décembre 2009 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,40 cents par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Municipalité de Morin-Heights

3. Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.

4. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général
Secrétaire-trésorier

167.07.09 NOMINATIONS PREMIERS RÉPONDANTS

Considérant que les personnes suivantes ont complété avec succès la formation de 60 heures et l'examen de Premier Répondant de la Régie de la Santé qui les autorise à pratiquer;

Il est proposé Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu :

Que les pompiers suivants soient reconnus Premier répondants :

Messieurs Dominick Gladu, Claude Duhamel, Éric Charbonneau

Que les personnes suivantes soient reconnues Premier répondants et pompiers auxiliaires du Service de Sécurité incendie :

Mesdames Lucie Levasseur, Lysianne Lapierre et monsieur Pierre Desmanches.

Que le conseil remercie ces citoyens de se joindre à l'équipe bénévole des Premiers répondants.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR - TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service des travaux publics pour le mois de juin 2009 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

168.07.09 VENTE DE VÉHICULES

Considérant le Blazer 1998 et le Ford 550, 2000 ont été remplacés;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu :

Que le Conseil autorise l'administration à vendre ces équipements pour la meilleure offre et que le Directeur général soit autorisé à faire toute chose nécessaire dans ce dossier.

169.07.09 AMÉNAGEMENT DU CAMION - AQUEDUCS

Considérant que la Municipalité s'est porté acquéreur d'un camion de service pour les Réseaux d'eau potable;

Considérant que les travaux d'aménagement représentent un coût de 15 000 \$;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu :

Que le Conseil autorise l'acquisition et l'installation des équipements requis sur le camion F 250 et une dépense d'un maximum de 15 000\$, tel que détaillé au rapport du Directeur du service des travaux publics;

Que la somme soit affectée du fond de roulement et remboursée sur une période de cinq ans débutant cette année.

**RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DE
L'ENVIRONNEMENT**

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur et l'inspecteur en environnement, le rapport de débit hebdomadaire pour le mois de juin 2009, la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

**170.07.09 DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA MRC DES PAYS-
D'EN-HAUT CONCERNANT LA DISPOSITION, LE
TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES ORGANIQUES ET CELLES VOUÉES À
L'ENFOUISSEMENT ULTIME**

Attendu que lors de son assemblée régulière tenue le 9 juin 2009, le Conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a adopté la résolution CM 124.06.09 d'intention de déclarer sa compétence concernant la disposition, le traitement et la valorisation des matières résiduelles organiques et celle vouées à l'enfouissement ultime pouvant provenir de l'ensemble de ses municipalités locales;

Attendu qu'en vertu de l'article 678.0.2.3 du Code municipal du Québec, il y a lieu pour l'ensemble des municipalités locales de la MRC des Pays-d'en-Haut d'indiquer à la susdite MRC tout employé et/ou équipement pouvant être devenu excédentaire suite à une telle intention de déclaration de compétence de la part de la MRC des Pays-d'en-Haut;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu
Et unanimement résolu :

1. Que ce préambule fasse partie de la résolution;
2. Que le Conseil indique à la MRC des Pays-d'en-Haut qu'aucun employé et/ou équipement n'est devenu excédentaire suite à l'intention annoncée par la MRC des Pays-d'en-Haut de déclarer sa compétence;

Municipalité de Morin-Heights

Que la présente soit transmise à la MRC des Pays-d'en-Haut comme devant tenir lieu du document mentionné à l'article 678.0.2.3, CMQ.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DE L'URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service d'urbanisme pour le mois de juin 2009 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, Règlement 351.

171.07.09 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 16 juin 2009.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 16 juin 2009 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

172.07.09 DÉROGATION MINEURE – 1026, CORNICHE

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h53;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 22 juin 2009 à intervenir dans ce dossier;

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier une disposition du règlement de zonage 416 afin de légaliser l'implantation d'une maison construite en 2006 sur le lot 3 206 364, cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise la propriété située au 1026, rue de la Corniche, dans la zone 34;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui ne recommande pas au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 34.06.09;

Considérant la résolution du conseil municipal du 272.10.06;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

Municipalité de Morin-Heights

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil n'accorde pas la dérogation mineure telle que présentée par le demandeur, soit de réduire de 7.5m à 6.84m la marge de recul avant tel que montré au plan préparé par Sylvie Filion, arpenteur-géomètre, minutes 2648.

173.07.09 DÉROGATION MINEURE – 28, ARGYLE

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h53;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 22 juin 2009 à intervenir dans ce dossier;

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier une disposition du règlement de zonage 416 afin de relier un garage à un bâtiment principal sur le lot 3 737 153, cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise la propriété située au 28, rue Argyle, dans la zone 42;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 37.06.09;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure telle que présentée par le demandeur, soit de réduire la marge de recul arrière de 10 mètres à 9.79 mètres, tel que montré au plan préparé par Sylvie Filion, arpenteur-géomètre, minutes 2651, pour la section du garage seulement.

Municipalité de Morin-Heights

174.07.09 PROJET DE LOTISSEMENT, RUE DES ELFES

Considérant que le service de l'urbanisme a reçu une demande du promoteur Développement Sud-Ouest pour un projet de lotissement ayant pour but, la création de 10 terrains;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil par la résolution 36.06.09 d'approuver le projet de lotissement tel que montré sur le plan projet préparé par l'arpenteur Richard Barry, minutes 4427, selon certaines conditions;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu
Et unanimement résolu:

Que ce Conseil autorise l'inspecteur en bâtiment à émettre le permis selon le plan soumis et les conditions exprimées par le Comité consultatif d'urbanisme.

Que la question des frais de parc et des pistes de ski de fonds soit réglée selon les recommandations du comité et ce avant l'émission du permis.

175.07.09 TOPONYMIE – BOISÉ DU SOMMET

Considérant qu'une proposition a été déposée par le promoteur, Boisé du Sommet à la demande du Comité consultatif d'urbanisme afin de nommer une nouvelle rue dans ce projet ;

Considérant que le promoteur propose les noms de rues suivants:

- Rue de l'Expédition
- Rue du Montagnard
- Rue du Pinacle
- Rue de l'Excursion

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'approuver la requête par la résolution 35.06.09;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil approuve les odonymes « rue de l'Excursion » et « rue du Montagnard » et que ces odonymes soient soumis à la Commission de toponymie du Québec pour approbation, le tout tel que montré au plan déposé.

176.07.09 ENTENTE AVEC AXE DÉVELOPPEMENT INC.

Considérant la résolution 212.08.07 dans laquelle le Conseil confirmait l'entente d'échange de terrain pour des travaux d'infrastructures avec la Compagnie Axe développement;

Considérant qu'il y a lieu de préciser les numéros de lots faisant l'objet de la session;

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé Monsieur le Conseiller Gilles Coutu
Et unanimement résolu

Que le Conseil autorise la cession des lots municipaux suivants à Axe Développement Inc. et ce, à titre gratuit.

Lots 3-735-849 et 3-735-763 qui représentent le fond de terrain de la rue Aubry et le lot 3 957 013 le terrain vague (dépôt à neige projeté).

Que l'entente établi la valeur de l'entente pour les travaux à environ 50 000\$.

Que l'entente prévoit la rétrocession à la Municipalité, toujours à titre gratuit par AXE Développement Inc. des futurs lots 4 427 980 et 4 437 264 qui composeront la rue municipale et son rond point une fois que les travaux de construction de l'infrastructure seront terminés.

Que le contrat inclura alors la cession de la nouvelle rue construite sur le futur lot 4 427 981.

Que le contrat autorise la circulation sur les lots composant l'ancienne rue Aubry durant les travaux.

RAPPORT MENSUELS DE LA DIRECTRICE, SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le rapport mensuel de la Directrice du Service des loisirs et de la culture pour le mois de juin 2009 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

RAPPORT MENSUELS DE LA DIRECTRICE, SERVICE DES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, la liste des activités du mois ainsi que les documents pertinents de Madame Rita O'Donoghue, Conseillère déléguée aux services à la communauté pour le mois de juin 2009.

177.07.09 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES PARCS ET ESPACES VERTS

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité des parcs et espaces verts du 23 juin 2009.

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 23 juin 2009 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

Municipalité de Morin-Heights

178.07.09 EMBAUCHE - SAUVETEURS

Considérant qu'il y a lieu d'embaucher des sauveteurs pour la piscine et le camp de jour durant l'été 2009;

Considérant la recommandation de la Directrice du Service des loisirs et de la culture datée du 22 juin 2009;

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise l'embauche des personnes suivantes aux postes de sauveteur et assistant-sauveteur à la piscine et du camp de jour pour l'été 2009 :

Nom	Taux horaire
Émilie Emond- Marcoux, sauveteure	10,75\$ / l'heure pour 348 heures
Laura Marks, assistante sauveteure	10,25 \$ / l'heure pour 45 heures

179.07.09 EMBAUCHE - ASSISTANTE

Considérant la proposition relative au renouvellement du contrat de travail de madame Catherine Maillé du Service des Loisirs et de la Culture préparée par sa Directrice et datée du 22 juin 2009;

Considérant que le Comité de l'Administration a étudié le dossier et recommande au conseil de procéder en ce sens;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que le Conseil autorise la conclusion d'un contrat de travail d'un an débutant le 26 août 2009 avec madame Catherine Maillé pour le poste de technicienne en loisirs à raison de 4 jours semaine, le tout plus amplement décrit au projet de contrat faisant partie intégrante de la présente.

180.07.09 FÉLICITATIONS – COMITÉ ORGANISATEUR – FÊTE DU CANADA

Il est unanimement résolu que ce Conseil félicite et remercie les bénévoles pour avoir fait de la Fête du Canada 2009, un grand succès.

Que ce Conseil remercie les membres du Comité organisateur de la Fête du Canada soit :

Jack Burger, Julie Cartier, Andy Stewart, Martin Giroux et l'équipe de Ski Morin Heights, Kimberley Thomas, Pierre Charest, Maryse Émond et Catherine Maillé.

Que mention soit faite du travail des Directeurs de services, Charles Bernard, Alain Bérubé et leurs équipes.

Municipalité de Morin-Heights

181.07.09 CONFÉRENCE – ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE LOISIRS DU QUÉBEC

Considérant ce conseil a approuvé la participation de Madame Maryse Émond à la conférence de l'Association des directeurs de loisirs du Québec par la résolution 64.04.09;

Considérant que Madame Émond recommande que Madame Catherine Maillé, technicienne en loisirs, participe à cette conférence à sa place, laquelle aura lieu les 23 et 24 septembre 2009 à Trois Rivières;

Considérant les crédits sont disponibles au budget « formation loisirs »;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise Madame Catherine Maillé à participer à la conférence de l'Association des directeurs de loisirs du Québec, le paiement de l'inscription au montant de 441 \$, taxes incluses et le remboursement des frais d'hébergement et de déplacement sur présentation des documents justificatifs.

182.07.09 DEMANDE D'UTILISATION – CASERNE

Considérant la demande de Arts Morin-Heights à l'effet de demander l'usage de la caserne le vendredi, 17 juillet, 2009 afin de tenir leur vernissage;

Il est proposé Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise Arts Morin-Heights à utiliser la caserne des pompiers pour la tenue de leur vernissage.

Que les conditions de prêt de ce local sont celles énumérées au rapport de la Directrice du Service des loisirs et de la culture daté du 22 juin 2009.

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

183.07.09 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu

Que cette session soit levée à 20h16.

Tim Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Sept personnes ont assisté à l'assemblée.